

Orientation

9/4

CLAP

Fiche N° 129 i**Version 2****Mots clés**

approbation européenne de matériaux

AEM

matériau

matériaux d'usage sûr

Référence directe

Article 11 § 1

Accepté par le GTP**29/06/2000****Accepté par le CLAP****29/06/2000****Sujet**

EES matériaux - Approbation européenne de matériaux

Question

Une Approbation Européenne de Matériau pour «un matériau reconnu d'usage sûr avant le 29 novembre 1999» peut-elle être limitée à un ou plusieurs producteurs de matériau ?

Réponse

Non, voir fiche CLAP 106 - Orientation 9/3.

Note : Si un matériau couvert par une Approbation Européenne de Matériaux est breveté, ou en cours de l'être, cette information doit figurer sur l'Approbation Européenne de Matériaux.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.